



Waremme, le 04 juillet 2022

**Opération de Développement Rural – Saint-Georges-sur-Meuse**  
**Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**  
**compte-rendu de la réunion du 13 juin 2022**

Présents :

**Membres CLDR : 11 personnes**

Josefa Carnero Arias, Pierre Bricteux, Francis Dejon, Andrée Dekleyn, Vincent Delvaux, Christine Hubert, Monique Jost, Patrick Jonas, Anne Momin, Marinette Van Eyck et Teresa Wintgens

**Pour la FRW :** Audrey Wanzoul, agent de développement

Excusés : 12 personnes

Olivier Bertini, Denis Bouquegneau, Nadine Chauvier, Pascal Detaille, Christine Etienne, Philippe Gilbert de Cauwer, Christine Jasselette, Dilek Kelleci, Mathy Louis-Marie, Patrick Méan, Christelle Steinbusch et Thierry Velle

**Pour la Commune de Saint-Georges -sur-Meuse :** Didier Colemans, agent-relais pour l'ODR

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion (17/03/2022) ;
2. Composition et missions de la CLDR, nouvelles candidatures et approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) ;

*QU'EN PENSEZ-VOUS ?*

3. Organisation d'une balade à la découverte du territoire : discussion sur base des inscriptions reçues ;

*CA EN EST OÙ ?*

4. Aménagement de la place Douffet à Stockay, présentation de la phase 2 ;
5. Etat d'avancement de quelques projets du PCDR (mobilité, nature, économie ...)

*LE SAVIEZ-VOUS ?*

6. Divers et calendrier.

Le montage PowerPoint utilisé pour la présentation, ainsi que toutes les informations relatives à la CLDR, sont consultables (et téléchargeables) via le lien suivant : <https://www.odr-saint-georges.info/cldr.html>

**PRELABLE**

Au vu de leur première participation aux réunions de la CLDR, les nouveaux membres sont accueillis par la FRW et quelques membres de la CLDR pour des explications sur l'Opération de développement rural, sur les outils à disposition ainsi que le fonctionnement de la CLDR. Audrey Wanzoul présente le contenu du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) dans les grandes lignes et invite les nouveaux membres à parcourir le site de l'ODR <https://www.odr-saint-georges.info/>. Elle leur suggère plus particulièrement de parcourir les projets prioritaires (ceux qui seront activés dans les 3 ans, c'est le Lot 1) et de revenir vers elle pour plus de renseignements si nécessaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE REUNION**

Le compte rendu de la réunion du 17 mars 2022 est approuvé sans remarque.

## COMPOSITION ET MISSIONS DE LA CLDR

---

### COMPOSITION

L'appel à candidatures pour renouveler la composition de la CLDR est dorénavant clôturé.

Suite à l'appel à candidatures lancé dans la presse locale, dans le bulletin communal, en ligne (site de l'ODR, pages Facebook et d'accueil du site Internet de la Commune), à l'Administration communale, lors du salon des services ainsi que via le bouche à oreilles, la Commune a reçu la candidature de 5 personnes.

#### **La CLDR souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et acte leurs candidatures :**

BOUQUEGNEAU Denis, JONAS Patrick, MEAN Patrick, MOMIN Anne et STEINBUSCH Christelle

- Un rapide tour de présentation est effectué
- La FRW rappelle que dorénavant, les démissions et candidatures seront actées lors du rapport annuel (càd 1x/an)

La CLDR est donc aujourd'hui composée de 36 membres actifs.

### RÉACTION DE LA CLDR

La FRW interroge les membres sur l'utilisation et l'actualisation du « *Qui est Qui Book* » : la CLDR confirme son utilité et demande à ce que ce dernier soit actualisé.

### NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORDRE D'INTÉRIEUR

En 2019, lors de l'installation de la commission, un ROI a été proposé au Conseil communal.

La CLDR doit aujourd'hui adopter un nouveau ROI (Arrêté ministériel du 12/02/21) pour une plus grande transparence et cohérence ainsi que pour renforcer la participation citoyenne.

La Ministre du DR propose un nouveau modèle aux communes en DR, les articles ne peuvent être modifiés (éventuellement en rajouter).

#### **Qu'est-ce qui change pour la CLDR de Saint-Georges-sur-Meuse ?**

Les membres absents ou excusés *sans motif valable* à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugées démissionnaires d'office.

Pour valider une décision, il faudra un quorum de participation de 50% des membres (hors ¼ communal !)

- Exemple de décision : demande de convention, avant-projet, rapport annuel... Consensus (et vote si blocage uniquement)
- Si pas de quorum, la CLDR sera convoquée dans les 15 jours, la décision sera alors valable quel que soit le nombre de personnes présentes

La CLDR n'a pas de question, ni d'ajout.

- **Le ROI est adopté à l'unanimité.** Comme le veut la procédure, il sera soumis au Conseil communal (lors d'une prochaine séance plénière) pour approbation avant envoi au SPW-ARNE

*Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?*

### ORGANISATION D'UNE BALADE À LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

---

- ✓ Pour rappel, dans le cadre de l'activation de la fiche-projet 1.9 du PCDR intitulée : « Accueil des nouveaux habitants », la CLDR a invité les habitants (anciens ou nouveaux) à (re)découvrir le territoire communal. Cette invitation a été faite lors du salon des services et associations (au stand de la CLDR). Il n'y a pas eu d'autres formes de communication.

La FRW a reçu une seule inscription et interroge donc la CLDR quant aux suites à donner à cette initiative.

Andrée Dekleyn informe la CLDR qu'il est possible, dans le cadre du **Festival de visites guidées en Terres-de-Meuse**, de parcourir le village de Sur-Les-Bois, le dimanche 17 juillet à 10h et à 14h - 5 € par personne

Départ : place Léo Michel, rue Georges Berotte, 57 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

*« Le village est situé dans l'axe de la piste de l'aéroport de Bierset. Cela n'explique pas tout. La balade commentée de 3 km surprendra les citadins et les ruraux du 21e siècle. Il n'est pas toujours nécessaire de prendre l'avion pour se dépayser. Heureux de vous accompagner à cette occasion, durant 1h ½, sans se presser, et profiter de l'environnement et d'une anecdote digne des westerns ».*

Pour plus d'infos : <https://www.terres-de-meuse.be/activites/agenda/sur-les-bois-un-village-fantome-3601813>

## RÉACTIONS DE LA CLDR

### Qui participe à ces balades ?

Très peu d'habitants de Saint-Georges-su-Meuse s'inscrivent à ces balades. Manque d'intérêt ? de disponibilité ? d'information ? ...

### De quel type de visite guidée s'agit-il ?

Les commentaires sont tantôt historiques, patrimoniaux ou encore environnementaux selon les lieux visités.

La CLDR avait imaginé cette sortie, en lien direct avec l'accueil des nouveaux habitants.

Etant donné le peu d'inscrit, elle n'envisage pas organiser rapidement la découverte du territoire (et notamment l'une des 4 promenades pédestre récemment rebalisées : Croix rouges, vertes, bleues et jaunes).

Par contre, elle suggère à la Commune d'inventorier les initiatives existantes, au niveau du territoire communal, qui pourraient être facteur d'intégration des nouveaux habitants (balades, fêtes de quartier, salon des services et associations, etc.) et de communiquer un calendrier de ces activités auprès d'eux uniquement.

Idéalement, cette communication devrait être personnalisée (attention au RGPD)<sup>1</sup>, peut-être même de vive voix (contact direct par les autorités ou le voisinage > formule plus sympathique et conviviale)

## RECHERCHE DE BENEVOLES POUR LES ACTIONS NATURE

---

La Commune a lancé un appel à bénévoles. Sous 2 formes : un article dans le bulletin communal et un appel lors du salon des services et associations.

La FRW n'a reçu aucune candidature et en informe la CLDR.

## RÉACTIONS DE LA CLDR

### En quoi consiste cet investissement ?

L'idée est de disposer d'une liste de quelques personnes à contacter lors de l'organisation d'actions en faveur de la nature, avec les écoles du territoire ou encore sous forme de chantiers participatifs.

Certaines personnes présentes à la réunion manifestent leur intérêt pour la nature. Elles suggèrent à la FRW lorsqu'il y a un besoin, d'envoyer la demande aux membres de la CLDR lesquels pourraient peut-être se rendre disponibles. Parce qu'il n'est pas toujours évident de se libérer, il est proposé de fixer les dates des chantiers participatifs longtemps à l'avance. A titre d'exemple, le chantier prévu à Dommartin pourrait être organisé dans le courant de la semaine de l'arbre et être annoncé très rapidement.

- Cette suggestion sera transmise au brigadier environnement de la Commune.
- Les membres seront informés des avancées des projets de Biodiversité.

---

<sup>1</sup> Lors de leur inscription au service population, ils pourraient être enregistrés dans une liste de contact « Nouveaux habitants », moyennant leur accord.

# Ca en est où ?

## **FINALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DOUFFET À STOCKAY (FP 1.1 DU PCDR)**



**Présentation de la phase 2** : l'aménagement d'un parking de 50 places, dont 2 places PMR et 1 socle pour recharger les véhicules électriques. Cette seconde phase des travaux est totalement financée sur fonds propres\_ voir plan en annexe1

Un nouveau revêtement de sol, fait de pavés drainants (de teintes différentes), est envisagé. Des plantations (de petites tailles) délimiteront les différentes allées et un éclairage adapté sera installé. L'aménagement envisagé intègre l'accès au bâtiment de la mutuelle.

### **QUESTIONS DE LA CLDR**

Comment accéder à l'espace réservé au stationnement ?

L'entrée et la sortie seront rue Basse Marquet.

Les camions pourront-ils encore se stationner sur la place ?

Non. Ils n'y seront plus autorisés. Ils devront se stationner sur le parking prévu à cet effet à l'arrière du shopping Saint-Georges.

Quand les travaux débuteront ils ?

A la rentrée, septembre 2022.

Qu'en-est-il du devenir des toilettes publiques ?

La réflexion sera envisagée, en concertation avec la CLDR, par l'Auteur de projet qui sera désigné pour l'aménagement de la partie centrale de la place.

**La Commune a également déposé une demande de subsides pour la partie centrale de la place (session de mars 2022).** La Commune est toujours en attente d'une réponse de la Ministre (annoncée pour la mi-juin 2022).

Rappel de la prochaine étape : la signature de la convention -faisabilité par la Ministre du développement rural. Dès réception de celle-ci, la Commune pourra alors lancer la procédure du marché pour la désignation d'un Auteur de projet.

Ce dernier aura pour mission de préciser les aménagements à réaliser sur la partie centrale de la Place en tenant compte des besoins déjà collectés mais également de l'avis des riverains et des utilisateurs actuels et potentiels (réunion qui sera organisée par la FRW courant du dernier trimestre 2022).



**Les membres seront informés à chaque réunion de la CLDR des avancées de ce projet. A la demande des membres, la dernière version de la fiche-projet (telle qu'introduite auprès de la Ministre du DR) est reprise en annexe2 du compte-rendu. Elle comprend notamment l'estimation budgétaire du projet<sup>2</sup>).**

## **RÉALISATION DE PLANTATIONS D'ARBRES, DE HAIES ET DE BANDES FLEURIES (FP 1.5 DU PCDR)**

Pierre Briceux rappelle l'opportunité qui est donnée aux communes de bénéficier d'une aide financière (de 12 000€) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Un appel à projets est dorénavant ouvert annuellement.

Cette année (2022), la Commune a déposé les 4 projets suivants :

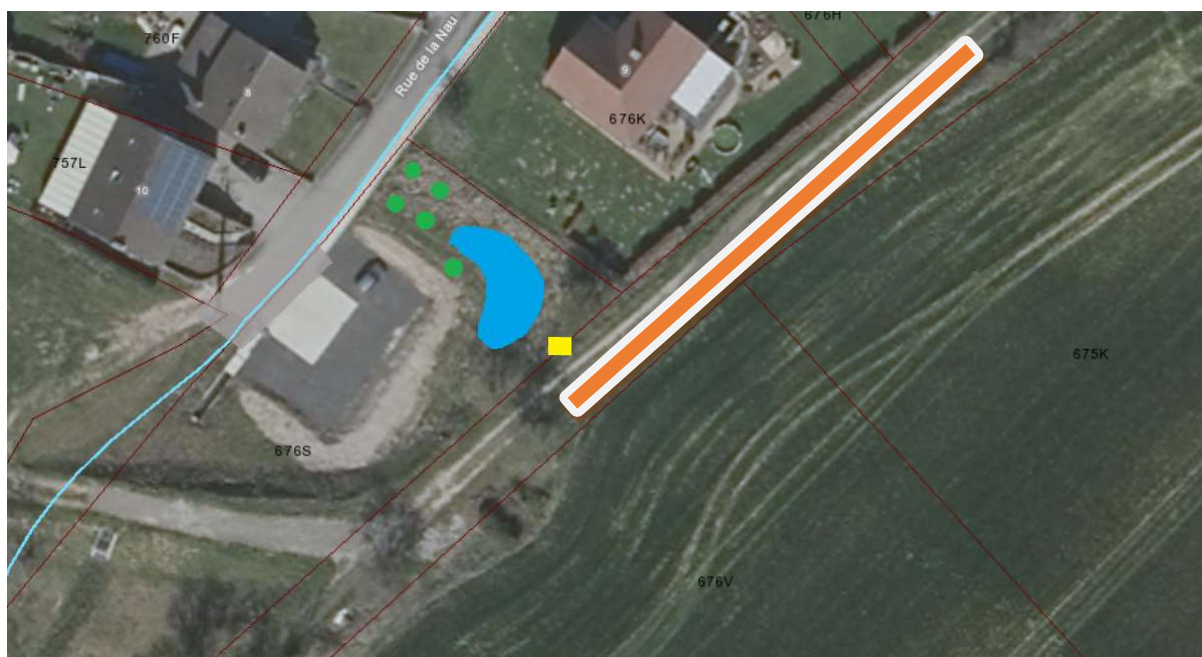
- Animation au jardin naturel didacticiel et poursuite des aménagements
- Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2023
- Réhabilitation et aménagement d'une mare didactique, plantation d'une haie et animation « saule vivant » dans une école
- Création d'une mare rue de la Nau à Dommartin

➤ Le descriptif détaillé de chaque projet est disponible sur l'intranet de la CLDR : <https://www.odr-saint-georges.info/cldr.html>

### **QUESTIONS DE LA CLDR**

Quelle la superficie de la mare envisagée rue de la Nau ?

La mare (en bleu sur la vue aérienne ci-dessous) aura une superficie de 80m<sup>2</sup>. Elle sera créée sur une parcelle communale, à proximité d'un chemin de promenade qui sera prochainement équipé par une bande carrossable (dans le cadre de l'appel à projets « mobilité active »...)



<sup>2</sup> 598.151,40 € TVAC (400.000,00 € de subsides du DR et 198.151,40 € sur fonds propres).

## **CRÉATION D'UN ATELIER RURAL (FP 2.7 DU PCDR)**

Construction de 36 halls relais à Saint-Georges (après le rond-point Lavigne vers Yernawe, en face de la nouvelle ferme) *\_ voir plan en annexe3*

C'est dans le cadre de compensations aéroportuaires, que la Commune s'est vue octroyée une vingtaine d'hectares de zones d'activités réservées à des activités mixtes. La différence avec les zones d'activités économiques réservées à des activités industrielles, c'est qu'elles sont notamment destinées aux activités d'artisanat, de services, de distribution, de recherche ou de petites industries.

Le site sera accessible directement depuis la Chaussée verte (via la création d'une voirie). Les bâtiments, une fois construits, seront mis en location ou en vente.

### **RÉACTION DE LA CLDR**

Ce projet va-t-il générer un flux automobile conséquent ?

Le nombre de véhicules supplémentaires pourrait être de 38. C'est pourquoi la voirie est élargie.

## **CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIRIE AFIN DE DÉSENGORGER LA CHAUSSÉE VERTE (FP 3.21 DU PCDR)**

La Bourgmestre réexplique à nouveau le chantier Chaussée verte lequel comprend la création d'un parking de délestage (d'environ 70 places) et d'une voirie de contournement (à partir de la chaussée, pour éviter d'emprunter le rond-point Lavigne).

Actuellement, il est déjà possible d'éviter le rond-point Lavigne en passant par derrière le Burger King. Peu d'automobilistes osent emprunter ce raccourci. La signalétique les autorisant à la faire ne devrait pas tarder...

## **RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS AFIN DE FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DOUX (FP 1.7 DU PCDR)**

Différentes interventions sont en cours, d'autres sont déjà programmées

- Rue Eloi Fouarge // Rue Tige des Mont : amélioration de la drève
  - o L'actuel revêtement sera retiré sur une profondeur de 10 cm et remplacé par un nouveau revêtement + drainant (sur une largeur de 2 à 3m)
  - o Il n'est pas prévu à ce stade la pose de mobilier (bancs par ex)
- Boulevard des Combattants : signalisation pour informer de l'accessibilité aux cyclistes
- (fin 2022-2023) Rue des Gorliers : travaux d'égouttage + voirie
  - o Une membre de la CLDR signale qu'il sera difficile de se stationner Rue Joseph Wauters
    - > Une réunion avec les riverains est envisagée pour leur expliquer la situation
- Rue de la Vallée : travaux d'égouttage
- Rue Bobesse : travaux de « remembrement »
- (Plan d'investissement communal 2023-2024) Rue de la Bourse : installation d'une station de refoulement (la Commune est tributaire de l'AIDE)

Une dernière information est transmise par le Bourgmestre, concernant la mobilité alternative :

- Ligne de bus expresse entre Huy et Waremme : à sa demande d'arrêt sur Saint-Georges, la Commune s'est vue répondre par une « fin de non recevoir ».

### **QUESTIONS DE LA CLDR**

Est-il envisageable d'aménager une piste cyclable au niveau de la Chaussée verte ?

La Commune n'étant pas propriétaire ni gestionnaire, elle ne peut donc pas intervenir sur ce type de voirie. Cependant, il est dorénavant obligatoire d'en prévoir une le jour où la Région interviendra de nouveau sur cette route.

Que fait la Commune concernant l'engorgement existant au niveau de la sortie d'autoroute, en venant de Liège ?  
Il existe une initiative régionale, laquelle s'est engagée à réaliser un « tourne à droite » à la sortie de l'autoroute pour prendre la direction de Dommartin. La Commune ne perd pas cet engagement de vue, la prochaine réunion est fixée au 21 novembre 2022. La Commune en profitera pour rappeler les promesses faites (déjà en 2018...)

Qu'en est-il de la création de voiries à Sur-les-Bois ?

Cette information est à relier avec la création d'un nouveau quartier qu'à eu un jour la SOWAER (au fond du village, au niveau de la rue Georges Berotte). L'accès et les équipements y liés (si un jour ce projet venait à être concrétisé) seraient à charge de la SOWAER et non à charge de la Commune.

Qu'en est-il du projet immobilier au niveau de l'ancien home de Sur-les-Bois ?

Le projet avance... Le dossier est soumis à l'avis de la CCATM fin juin (2022). Il s'agit d'un projet privé comportant la création de plus de 30 appartements.

## *Le Saviez-vous ?*

### NOCTURNE DES COMMERÇANTS

Au mois de mai, l'asbl Stockay village a organisé sa première Nocturne des commerçants, de 17h à 22h (ouverture des commerces et stand sur la Place Douffet). Laquelle se répétera chaque 1<sup>er</sup> vendredi des mois de juin, juillet (ou août) et septembre. Initiative qui rencontre un grand succès !! L'échevin signale néanmoins que seuls les commerçants de Stockay y participent. Dommage que ceux de Saint-Georges ne se joignent pas à eux.

### RÉDACTION D'UN ARTICLE DANS UN PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL

A la demande de la CLDR, la FRW a envoyé une proposition d'article pour signaler que la Commune met à disposition des citoyens du matériel (tonnelle, barrières de sécurisation, mobilier, ...) pour l'organisation d'**apéro- BBQ des voisins** (facteur d'intégration des nouveaux habitants à l'échelle de la rue, du quartier).

### YES WE PLANTS

Un membre de la CLDR signale la possibilité de bénéficier d'une aide financière de la Région pour la plantation d'arbres et des haies.

*Défi lancé ! Le Gouvernement de Wallonie encourage les citoyen.ne.s, associations, agriculteurs.trices, entreprises, écoles et organismes publics à donner un coup de boost vert à notre région. Des milliers de participants ont déjà décidé de s'engager pour préserver la biodiversité en Wallonie et faire un geste pour le climat. Serez-vous des leurs en plantant des arbres ou des haies ? La Wallonie soutient la plantation de haies vives, de taillis linéaires et d'alignements d'arbres. L'entretien des arbres têtards et la plantation d'arbres fruitiers sont également subventionnés. Vous trouverez sur ce site toutes les informations pratiques pour participer à cet élan vert.*

Pour plus d'infos : <https://yesweplant.wallonie.be/>

### CALENDRIER

Prochaines réunions de la CLDR : le mardi 20 septembre 2022 – le mardi 13 décembre 2022

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,  
Audrey WANZOUL

---

Pour toutes remarques concernant ce compte-rendu de réunion, vous pouvez contacter Audrey WANZOUL de la Fondation Rurale de Wallonie au n° 019/58 93 29 ou [a.wanzoul@frw.be](mailto:a.wanzoul@frw.be)

---